



Infos communales – Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu Du Conseil Municipal

Du vendredi 26 février 2021

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY – Valérie AUBRY – Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE – Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON - Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU – Sophie THIVILLIER

A l'ordre du jour :

- **Création et suppression d'emplois suite aux avancements de grade**
- **Plan de formation mutualisé du CDG et du CNFPT**
- **Drop Zone éclairée pour hélicoptère : demande de subvention DETR 2021**
- **Convention avec CCFE pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**
- **Modification des statuts de la CCFE**
- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) : réactualisant la longueur de la voirie communale**
- **Adhésion à l'Agence d'urbanisme d'EPURES**
- **Recours à un emprunt**
- **Questions diverses**



Vendredi 19 mars à Chevrières

- Commémoration FNACA

Vendredi 9 avril 2021 à 19 heures

- Conseil municipal – Budget

Dimanche 2 mai 2021 à 10 heures

- Commémoration du 8 mai

Vendredi 28 mai 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Dimanche 13 juin 2021 de 8 à 18 heures

- Elections régionales et départementales – Premier tour

Dimanche 20 juin 2021 de 8 à 18 heures

- Elections régionales et départementales – Second tour

Vendredi 2 juillet 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Vendredi 10 septembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Vendredi 5 novembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Dimanche 7 novembre 2021 à 10 heures

- Commémoration du 11 novembre

Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal



Création et suppression d'emplois suite aux avancements de grade

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, donne la parole à Nadine ESCOT, Secrétaire Générale pour présenter ce point sur les emplois. Nadine ESCOT explique au conseil que compte tenu de l'avancement de grade de deux agents, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

- + Suppression de l'emploi d'Adjoint Technique territorial à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires, affecté aux Services Techniques
- + Suppression de l'emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- + Création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17,5 h, affecté aux Services Techniques, à compter du 1^{er} mars 2021
- + Création d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, affecté aux Services Techniques, à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Plan de formation mutualisé du CDG¹ et du CNFPT²

Nadine ESCOT poursuit sur le plan de formation mutualisé élaboré par le CNFPT et le CDG42 avec les collectivités de moins de 50 agents. Elle souligne qu'en raison de la crise sanitaire, la réalisation des actions de formation programmées en 2020, a pris du retard. Aussi, le CDG et le CNFPT ont acté une prolongation de l'actuel Plan de Formation Mutualisé qui devait s'achever au 31/12/2020 jusqu'au 31/08/2021. Par ailleurs, le CDG a élaboré un modèle de règlement de formation. Nadine ESCOT invite le conseil municipal à délibérer sur le plan de formation mutualisé ainsi que le règlement de la formation mis à jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan de Formation mutualisé et le règlement de la formation.

¹ Centre De Gestion de la Loire - ² Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Drop Zone éclairée pour hélicoptère : demande de subvention DETR 2021

Laure SIRGUEY, adjointe, expose aux conseillers municipaux le projet de réalisation d'une Drop Zone éclairée pour hélicoptère. Elle explique qu'à ce jour le transport héliporté de nuit est impossible sur la commune de Saint-Médard-en-Forez. L'objectif serait de réaliser une drop zone éclairée le plus proche du centre bourg et des voies de communication afin de faciliter l'intervention des secours en nocturne. Elle rappelle qu'à cet effet la parcelle cadastrée B879 a été acquise, route de l'étang, juste à l'entrée du bourg en bordure de la voie départementale N°6². Un terrassement de la plateforme pour pose de l'hélicoptère avec un éclairage sera réalisé.

Le coût total de ces travaux est estimé à 32 646 € HT, comme suit, projet subventionné à hauteur de 26 100 euros soit un reste à charge de la commune pour 6 546 euros HT.



OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT
ACQUISITION TERRAIN PARCELLE B 879	M. TISSEUR	15 000,00 €
TERRASSEMENT	TP CLAPEYRON	12 496,09 €
ECLAIRAGE	HIS	5 150,00 €
COÛT TOTAL		32 646,09 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la demande de subvention DETR 2021.

Convention avec CCFE pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES rappelle la délibération n° 2017-07 en date du 10 février 2017 approuvant la convention entre la Commune de Saint-Médard-en-Forez et la Communauté de Communes de Forez-Est relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La CCFE a apporté quelques ajustements à la convention d'origine suite à trois années de fonctionnement de service.

Le Conseil Municipal, confirme à l'unanimité, sa volonté de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service instruction de la CCFE, il approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Modification des statuts de la CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente la modification des statuts de la CCFE notamment suite au retrait des communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accueillir favorablement le projet de statuts de la CCFE.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : réactualisant la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, explique à son équipe que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il précise également que cela fait suite à la demande de certains riverains de trouver une solution pour baisser la vitesse sur la Départementale 11. Aussi pour répondre à cette requête et pour la sécurité de tous, ce tronçon de route de 561 mètres linéaires va devenir le « Hameau du Guillaume », pour permettre de descendre la vitesse autorisée à 50 km/h, portant alors à 20 456 mètres, la nouvelle longueur de voirie communale.

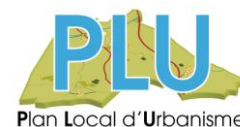
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réactualisation de la longueur de la voirie communale.



Adhésion à l'agence d'urbanisme d'EPURES

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle l'engagement noté sur la campagne électorale, celui de réviser le Plan Local d'Urbanisme, PLU de Saint-Médard. Cette réalisation nécessite d'être accompagné et propose l'agence d'urbanisme EPURES, association de loi 1901. L'équipe EPURES rassemble une quarantaine de professionnels dont les compétences recouvrent tous les champs de l'urbanisme et l'aménagement (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, statisticiens...) et l'appui logistique indispensable (assistance, gestion, cartographie, infographie, documentation, communication).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à EPURES, pour une cotisation annuelle de 100 euros et de désigner, **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale d'EPURES.



Réalisation d'un emprunt pour 220 000 euros

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, avait précisé en début de séance l'ajout d'un point à l'ordre du jour, concernant la souscription d'emprunt, point supplémentaire approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de la commune, **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt **en attendant de recevoir toutes les subventions** liées à tous les projets.

Le Crédit Agricole propose le financement suivant :

- Montant : 220 000 euros
- Durée : 25 ans
- Nombre d'échéances : 100 avec échéances constantes
- Taux d'intérêt : 1,07% fixe trimestriel
- Montant de l'échéance : 2 510,28 euros
- Coût maximal total du crédit : 251 027,68 euros
- Frais de dossier 0,10% : 220 euros.



Après avis favorable de la commission des finances en date du 16 février 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recourir à l'emprunt pour financer tous les projets et d'autoriser **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, de signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole.

QUESTIONS DIVERSES

Appel candidature – Ambassadeur du tri

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES fait part à son Conseil Municipal de la demande de la CCFE de créer un réseau d'ambassadeur du tri, constitué d'un élu par commune. Cette personne sera le relais de proximité auprès de la population pour promouvoir les solutions qui feront de notre collectivité un acteur clé de la transition écologique et énergétique.

« Notre société se modernise sans cesse pour satisfaire aux impératifs du maintien d'une croissance économique et sociale. Elle entraîne une intensification régulière de la consommation des ménages dont le corolaire est l'augmentation des déchets.

Le bénéfice de la consommation est individuel, la gestion de ses conséquences, à savoir ses déchets, est à la charge de la collectivité. Notre communauté de communes doit faire de sa gestion des ordures ménagères un marqueur significatif de sa politique territoriale pour répondre aux objectifs environnementaux fixés par l'état. Dans le cas contraire, la sanction sera financière. Nous devons agir rapidement et inciter nos usagers à la réduction des déchets : amélioration du tri, réemploi, au compostage ou encore au recyclage », Georges ROCHETTE, 8^{ème} vice-président de la CCFE en charge des déchets ménagers.

Elections régionales et départementales les 13 et 20 juin 2021

Les élections régionales et départementales, prévues en mars, ont été reportée à juin en raison de l'épidémie de Covid-19. Ces scrutins sont organisés tous les six ans pour renouveler les assemblées locales.



Résultat du sondage des aînés

Valérie DA FONTE, adjointe, a présenté le résultat du sondage réalisé auprès des aînés de la commune par les membres de la commission communication.

« Avec cette pandémie, la municipalité souhaitait prendre des nouvelles des aînés du village. De plus, différents projets de campagne les touchent personnellement, à savoir le projet de transport pour la mobilité, un poste informatique en mairie et des cours d'initiation à l'informatique ».

A l'heure du conseil municipal, 63 foyers ont répondu à ce sondage, soit 72 %. La famille, les amis voire les voisins prennent régulièrement de leurs nouvelles. 22 foyers seraient intéressés par le Ciné Seniors, 20 par une navette pour aller essentiellement au marché de Chazelles et celui de Saint-Galmier sans oublier le médecin, la pharmacie... Et une dizaine de foyers seraient intéressés par un poste informatique à la mairie pour prendre des cours et/ou pour des aides ponctuelles.

A réception de tous les sondages, la municipalité poursuivra sa mobilisation auprès des aînés du village afin de répondre aux questions liées à la mobilité, à l'informatique...

Fiche de renseignements à remplir

Valérie DA FONTE, adjointe, a présenté la fiche de renseignements qui sera distribuée à tous les administrés.

**Quel est le but de cette fiche de renseignements ?
C'est avant tout pour connaître les administrés.**

En effet, que ce soit pour informer les administrés, des événements de la vie municipale ou les services offerts, pour accueillir les nouveaux arrivants ou encore réaliser des enquêtes, une mairie a besoin de recueillir et de conserver, dans des fichiers dits « de population », des renseignements individuels sur les administrés à l'occasion de l'accomplissement de formalités administratives, de la gestion de certains services comme l'eau, le recouvrement de taxes... Le tout conformément au Règlement Général de la Protection des Données, RGPD, en vigueur depuis le 25 mai 2018.

COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	
Gestion de la population	
Fiche de renseignements	
CONJOINT 1	
CONJOINT 2	
Nom de résidence	Nom de naissance
Nom d'usage (prenant)	Nom d'usage (prenant)
Prénoms	Prénoms
Né(e) le / /	Né(e) le / /
A	A
ADRESSE à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	
N° voie	Voie
Tél	Liste rouge: <input type="checkbox"/> Portable
Adresse mail	@
Adresse mail	@
Vous êtes: Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes en location, nom et prénom du propriétaire:	
Date d'arrivée à Saint-Médard-en-Forez / /	
ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE (Si résidence secondaire à Saint-Médard)	
N° voie	Voie
Code Postal	
Ville	
Personnes rattachées au FOYER (y compris les enfants)	
Nom	Prénom
Né(e) le / /	A
Nom	Prénom
Né(e) le / /	A
Nom	Prénom
Né(e) le / /	A

La municipalité vous remercie par avance de votre participation pour remplir ce formulaire. Les informations que vous aurez renseignées ne seront utilisées que par les services de la mairie et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Visite du Sous-Préfet dans notre village

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a la joie d'annoncer à son Conseil Municipal la visite de Monsieur Le Sous-Préfet, Loïc ARMAND, le samedi 24 avril à 9h30 sur notre commune.

Belle occasion de présenter à Monsieur Le Sous-Préfet, notre belle commune, notre nouvelle mairie sans oublier les atouts de notre village rural...



INFOS COMMUNALES

Distribution des colis du CCAS – Merci !

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont distribué les colis de nos aînés :

Merci à Valérie AUBRY, Céline BLONDEAU, Bernard CHARRETIER, Daniel BRUSQ, Claudine CHOLLET-GRANJON, Valérie DA FONTE, Patricia et Océane DIMIER, Muriel ESCOT, Odile GIRAUD, Paulette GIRAUD, Christiane et Paul GRANJON, Monique et Yves LAURANSON, Thérèse MAZET, Françoise MERLLIÉ, Marie-Anick NICLOU, Emilie PONCET, Jeanine PONCHON, Marie-Pierre PUPIER, Michèle et Jean-Paul THOLLOT, Françoise THIZY & Marie-Cécile et Daniel VAUDABLE.



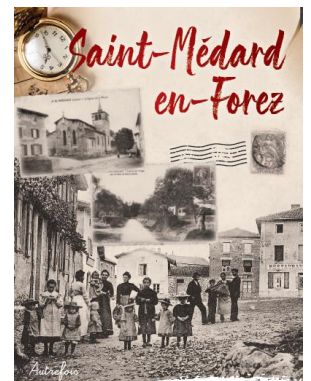
Rectificatif Bulletin Communal 2020

Suite à deux oublis bien involontaires, nous tenions à compléter la liste retranscrite sur le bulletin communal 2020 :

Décès :

- + LAFAY Rose, épouse CHARLEMAGNE, 11 janvier 2020
- + GOUTELLE Antonia, épouse CHARRETIER, 23 mai 2020

Nous tenons à nous excuser et nous vous remercions de votre compréhension.



BULLETIN COMMUNAL 2020

Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera fermée exceptionnellement du 1^{er} avril au 8 avril inclus pour cause de déménagement. Les élus, les agents municipaux seront heureux de vous accueillir dans la nouvelle mairie entièrement rénovée à partir du vendredi 9 avril dès 8 heures du matin.

INFOS DIVERSES

Bibliothèque

Rappel : La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 9h30 à 11h30.

On n'oublie pas les gestes barrières, le port du masque obligatoire et la distanciation sociale.



Ludothèque itinérante



LUDOTHÈQUE

Des jeux originaux pour tous !

DRIVE
1^{er} semestre
2021

Saint-Médard-en-Forez
3^{ème} jeudi du mois / 15h45 à 16h45
♦ Parking rue de Bellevue
21/01, 18/03, 15/04, 20/05, 17/06

Pour continuer à vous proposer des prêts de jeux, face à la crise sanitaire, la Ludothèque communautaire met en place des retraits de jeux en DRIVE, dans les communes grâce aux deux "Ludo'mobiles" (camionnettes de la ludothèque).

Ces prêts seront effectués dans le respect des règles sanitaires (gestes barrières, mise en quarantaine puis nettoyage des jeux...).

Pour pouvoir emprunter des jeux, il vous suffit de les réserver en avance (www.forez-est.fr/culture-loisirs-forez-est/ludotheque) et nous vous les apporterons le jour souhaité.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, contactez-nous !

Point Info Communication – Centre de vaccination Covid Feurs



« CENTRE DE VACCINATION COVID FEURS »

A compter du lundi 18 janvier 2021, le centre de vaccination de Feurs, accueillera les personnes âgées de plus de 75 ans pour la vaccination Covid.

Le centre de vaccination est situé au 25 rue du 8 mai, à Feurs.

Une prise de rendez-vous est obligatoire pour se faire vacciner soit :

- Par téléphone : 04.77.27.52.03 (du lundi au vendredi de 8h à 16h)
- Via la plateforme internet Doctolib : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/feurs/centre-de-vaccination-covid-ch-du-forez-site-de-feurs>

La vaccination est assurée par des professionnels de santé libéraux du territoire et des professionnels hospitaliers.

Centre de vaccination COVID
25 rue du 8 mai 42110 FEURS
Téléphone : 04 77 27 52 03



Les chenilles processionnaires sont de retour ! Attention !

Cet insecte peut causer de graves brûlures en cas de contact avec la peau : ne cherchez donc surtout pas à l'enlever ou l'écraser avec le pied.

La chenille processionnaire est un nuisible dangereux pour les humains et les animaux. Elle possède des milliers de poils urticants qui sont libérés en cas de danger. Ils causent des réactions allergiques plus ou moins violentes qui vont de la simple urtication au choc anaphylactique. N'hésitez pas à consulter un médecin en cas de contact.



Pour les animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restes de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes et ceux-ci peuvent être très graves. Une action rapide du vétérinaire est vitale.

Il existe plusieurs moyens pour se débarrasser de ces chenilles que l'on trouve principalement dans les pins et les arbres résineux.

Plus d'infos sur le site internet :

<https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm>

Sensibilisation cambriolages

Voici un message de la gendarmerie de Saint-Galmier reçu en février 2021 :

« Actuellement, la plaine du Forez connaît une augmentation du nombre de cambriolages. Ceux-ci impactent aussi bien les résidences, les locaux d'entreprises, de commerces, de sociétés.

Pour contrer le phénomène, nous mettons en place des patrouilles prévention de proximité, ainsi que des postes de contrôle de flux, sur les points sensibles de la circonscription de la COB DE SAINT GALMIER.

Nous souhaitons également faire de la prévention auprès des habitants, commerçants, et chefs d'entreprise, et comptons sur votre aide pour diffuser l'information. L'objectif est double :

- ✚ RÉACTIVITÉ accrue pour un engagement plus prompt des services de gendarmerie
- ✚ RALENTIR sensiblement les mis en cause - **Ne facilitez pas le travail des cambrioleurs !!**

Sur la réactivité : Vos habitants connaissent leur zone de résidence, leurs voisins, leurs habitudes. Ils ont tout de suite le sentiment de se trouver face à un comportement inhabituel et se posent souvent la question de l'appel aux services de gendarmerie.

Une règle simple : Si on se pose la question, on fait le 17.

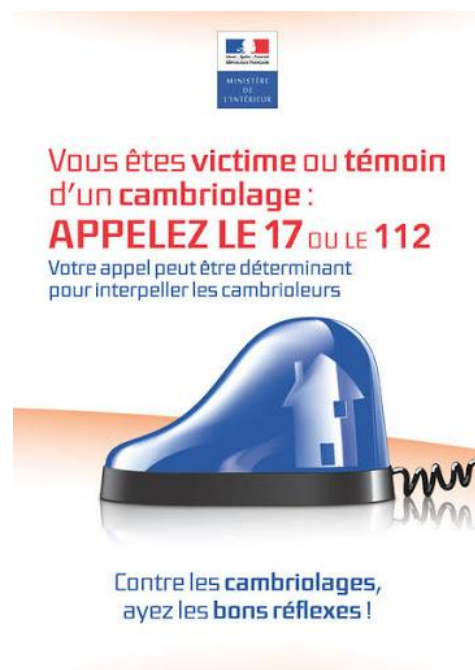
Les opérateurs sont chargés de collecter les informations et en tant que professionnels, sauront vous orienter et prendre en compte les éléments transmis.

Ralentir : Un des principes fondamentaux => Ne pas laisser les portes et fenêtres, voire véhicules déverrouillés, même pendant une absence de courte, voire très courte durée.

Nonobstant, appliquer les règles suivantes :

- ✚ Ne pas laisser d'objets facilitant le délit (échelle, clé sous le paillason, privilégier plutôt le coffre à clés...)
- ✚ Ne pas laisser d'emballages d'objets de valeur (carton téléviseur, consoles de jeux, tablettes, ...), et éviter de vous localiser sur les sites de petites annonces lors de la vente de véhicules, objets de valeur, ...
- ✚ Dissimuler vos bijoux et objets de valeur en privilégiant des pièces autre que la chambre à coucher et la salle de bains.
- ✚ Dans la mesure du possible, s'équiper de dispositifs de sécurité passive (alarme, projecteur à détecteur, ...)

Pour les entreprises, et commerces, nous pouvons mettre à leur disposition des militaires de la gendarmerie pour établir un diagnostic de sécurité. Ce service est totalement gratuit. Une seule chose, les invités à prendre contact avec nous par courriel : cob.st-galmier@gendarmerie.interieur.gouv.fr



ATTENTION !
Soyons vigilants

Le petit écho de la Com'

Jouons aux devinettes !

<p>1. Dans quel pays ne bronze t'on pas du nez ?</p> 	<p>2. Monsieur et Madame Sérén ont un fils, comment s'appelle t'il ?</p> 
<p>3. Que fait une fraise sur un cheval ?</p> 	<p>4. Quel est le point commun entre une enveloppe et un fou ?</p> 
<p>5. Comment faire pour qu'un fromage ne coule pas ?</p> 	<p>6. Je fais grossir mais ne change pas le poids. Qui suis-je ?</p> 
<p>7. Pourquoi le Père Noël a-t-il une barbe blanche ?</p> 	<p>8. Quelle est la différence entre un chewing-gum et un avion ?</p> 
<p>9. Quelle est la différence entre un thermomètre et un prof ?</p> 	<p>10. Quelle est la différence entre un sapin de Noël et un mari qui rentre chez lui très tard le soir ?</p> 

Réponses : 1-Le Népal ; 2-Jean Sérén ; 3-Tagada tagada ; 4-Ils sont tous les deux timbrés ; 5-Il faut lui apprendre à nager ; 6-La loupe ; 7-Pour ne pas être confondu avec le petit chaperon rouge ; 8-Le chewing-gum colle et l'avion décolle ; 9-Aucune, on tremble quand ils marquent zéro ; 10-Aucune, les deux se font enguirlander.

